



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Annonce publique de la séance :  
le 26 avril 2019  
Convocation des conseillers :  
le 26 avril 2019



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 3 mai 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers

### Le Conseil Communal;

**Objet : 9.2. Convention avec l'association « Les Francofolies  
d'Esch-sur-Alzette Asbl » ; décision**

Considérant qu'il s'agit d'une convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association sans but lucratif LES FRANCOFOLIES D'ESCH-SUR-ALZETTE A.S.B.L. (ci-après "Association");

Considérant que la mise en place de l'évènement « Les Francofolies du Luxembourg à Esch-sur-Alzette » sera réalisée pour la première fois en 2020 par l'Association; que l'orientation culturelle de l'évènement en question est fixée d'un commun accord entre la Ville et l'Association;

Considérant qu'une proposition de programme avec des estimations chiffrées de la participation communale pour chaque manifestation est à soumettre pour accord préalable au Collège des Bourgmestre et Echevins trois mois avant son déroulement; que l'Association est libre de rechercher des partenaires privés pour le financement de l'évènement;

Considérant que la convention est conclue pour une année, prenant cours à partir de la date de la signature de la présente, avec reconduction tacite d'année en année, sauf résiliation par l'une des parties; que la convention ne sortira ses effets qu'après l'approbation par le Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, respectivement par le Ministère de l'Intérieur;

Considérant que pour l'année budgétaire 2019, la Ville accorde une subvention de 300.000.- € (trois cent mille euros) à l'Association pour la préparation de l'évènement; que la Ville mettra à disposition de l'Association des barrières, clôtures de chantier, garnitures de brasserie, échoppes et décorations dans ce cadre; qu'elle mettra également à disposition un certain nombre de membres de l'équipe de proximité; que la Ville se chargera des branchements aux réseaux en eau courante, électricité et égouts nécessaires au bon déroulement de l'évènement et prendra également à sa charge les frais liés à la consommation d'électricité, d'eau et ceux liés à l'élimination des déchets;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve  
à l'unanimité**

la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association sans but lucratif LES FRANCOFOLIES D'ESCH-SUR-ALZETTE A.S.B.L. relative à l'organisation des Francofolies d'Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête

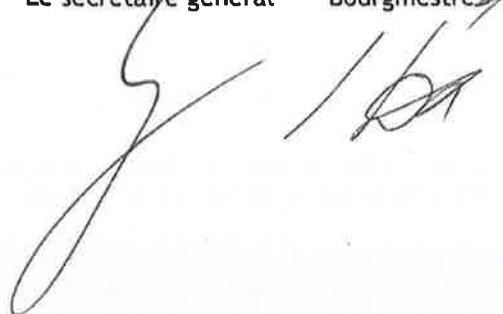
Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 13/05/19

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre



Secrétariat Général

Patricia GONCALVES

11/06/2019

N° 57/19/CAC

Vu et approuvé

Luxembourg, le 05.06.19

Pour la Ministre de l'Intérieur

p.s.d.

